

COMMUNE DE TIGNES - SAVOIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2020

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le vingt-huit juillet deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, Mme Céline MARRO, M. Sébastien HUCK, adjoints,
Mme Laurence FONTAINE, MM. Franck MALESCOUR, Jean-Sébastien SIMON, Mme Frédérique JULIEN, M. Thomas HERY, Mmes Clarisse BOULICAUD, Justine FRAISSARD, Adeline LERAT, Odile PRIORE, M. Martial DEBUT, Mme Julie FAVEDE, M. Douglas FAVRE, conseillers municipaux.

Absente représentée : Mme Nadia CHENAOUI représentée par Mme Clarisse BOULICAUD

Secrétaire de séance : M. Hubert DIDIERLAURENT

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la l'attribution du marché de fourniture de repas avec préparation sur site pour la restauration scolaire de la Ville de Tignes => Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 ^{ERE} PARTIE – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ORGANISATION ET REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé à l'approbation de la motion relative à la menace de la fin de la desserte en Eurostar de la vallée de la Tarentaise et de la gare de Bourg-Saint-Maurice en particulier (unanimité).

* * * * *

D2020-07-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2020

Le Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité (19 voix pour).

* * * * *

D2020-07-02 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2020

Le Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité (19 voix pour).

* * * * *

D2020-07-03 Désignation d'élus au sein du Comité consultatif de la Réserve Naturelle de Tignes Champagny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Procède à un vote à main levée pour la désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 : Désigne :

- Madame Justine FRAISSARD
- Madame Clarisse BOULICAUD

Pour composer le collège des élus locaux au sein du comité consultatif de la Réserve naturelle de Tignes Champagny.

* * * * *

D2020-07-04 Désignation d'élus au sein du Comité consultatif de la Réserve Naturelle de la Grande Sassièrè

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Procède à un vote à main levée pour la désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 : Désigne :

- Madame Justine FRAISSARD
- Madame Clarisse BOULICAUD
- Monsieur Hubert DIDIERLAURENT
- Madame Nadia CHENAOUI

Pour composer le collège des élus locaux au sein du comité consultatif de la Réserve naturelle de la Grande Sassièrè.

* * * * *

D2020-07-05 Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Procède à un vote à main levée pour la désignation du correspondant « défense ».

ARTICLE 2 : De désigner M Serge REVIAL en tant que correspondant « défense ».

* * * * *

D2020-07-06 Désignation du représentant permanent de la commune au sein de l'assemblée spéciale et du représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'Aménagement de la Savoie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : procède à un vote à main levée pour la désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 : désigne M. Serge REVIAL pour assurer la représentation de la Collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la SAEM SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE.

ARTICLE 3 : Autorise M. Serge REVIAL à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.

ARTICLE 4 : Désigne M. Serge REVIAL pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SAEM SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE.

ARTICLE 5 : autorise ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

* * * * *

D2020-07-07 Indemnité pour les frais de représentation du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Octroie au Maire une indemnité pour frais de représentation.

ARTICLE 2 : Fixe le montant de cette indemnité à 5 000 € par an et pour l'année 2020 au prorata temporis.

ARTICLE 3 : Dit que cette indemnité est prévue au budget principal de la commune.

* * * * *

D2020-07-08 Remboursement des frais aux élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve les modalités de prises en charge et de remboursement des frais aux élus comme détaillées ci-dessous :

- Prise en charge des frais de transport et de séjour fixés dans la délibération n°2016-04-22
- Prise en charge obligatoire des frais de garde des personnes sur présentation des pièces justificatives correspondantes produites à l'appui du paiement dans la limite du montant horaire du SMIC.

* * * * *

2 ^{ÈME} PARTIE – FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – RESSOURCES HUMAINES
--

A. FINANCES

1. Budget principal de la Commune

D2020-07-09 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-10 Adoption du compte administratif 2019 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget principal de la commune

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	23 537 936,77	25 817 441,55
	Résultats antérieurs reportés (002)		1 580 350,20
	Résultat total		3 859 854,98
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	36 165 279,76	39 494 945,08
	Résultats antérieurs reportés (001)	893 883,55	
	Résultat total		2 435 781,77
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement	2 450 074,97	
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			3 845 561,78

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2020-07-11 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : Affecte les résultats 2019 du budget principal de la Commune comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 : 14 293.20 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement reportée (excédent) : 3 845 561.78 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) : 2 435 781.77€

* * * * *

D2020-07-12 Approbation du budget supplémentaire 2020 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Commune selon le document annexé à la présente délibération.

Et dit que le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	3 845 561.78 €	6 474 774.97 €
<i>Recettes</i>	3 845 561.78 €	6 474 774.97 €

D2020-07-13 Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant – Pertes de recettes perçues relatives à la taxe des remontées mécaniques et à la taxe de séjour dans le contexte de la crise sanitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : approuve la constitution, en cours d'exercice, d'une provision maximale de 840 500.00 € pour risques et charges de fonctionnement courant.

ARTICLE 2 : inscrit les crédits nécessaires à la constitution de cette provision au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions » - article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant au budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Commune.

D2020-07-14 Créances admises en non-valeur – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Admet en non-valeur les créances proposées ci-dessous pour un montant total de 22 733.84 €.

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif de l'admission en non-valeur
2017	1049	596,59 €	Impayés cantine - étude - ALSH M et garderie 2016	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	409	1 695,90 €	Impayés cantine - étude - ALSH M et garderie 2017	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	408	503,67 €	Impayés cantine - étude - ALSH M et garderie 2017	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	466	305,25 €	Impayés cantine - étude - ALSH M et garderie 2017	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	604	211,20 €	Impayés cantine - étude - ALSH M et garderie Janvier et Février 2018	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	1501	228,80 €	Impayés cantine	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	1536	56,25 €	Impayés garderie	Surendettement et décision effacement de la dette
2018	1561	75,00 €	Impayés ALSH mercredi	Surendettement et décision effacement de la dette
Total liste provisoire		3 672,66 €		

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif de l'admission en non-valeur
2015	346	81,14 €	Charges locatives 2014-2015	Poursuite sans effet
2014	520	312,00 €	Taxe de séjour 2014	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité

2018	1468	57,80 €	Impayés cantine	Poursuite sans effet + Demande de renseignement négative
2014	518	416,00 €	Taxe de séjour 2014	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
2013	1055	819,24 €	Remboursement salaire de septembre 2013	Poursuite sans effet
2014	553	200,00 €	Loyer Juin 2014	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
2014	617	200,00 €	Loyer Juillet 2014	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
2014	1030	40,00 €	Convention insertion professionnelle 2014	Poursuite sans effet
2014	523	208,00 €	Taxe de séjour 2014	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
2015	544	1 600,00 €	Recouvrement terrasse 2015	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
2016	500	1 600,00 €	Recouvrement terrasse 2016	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
2014	1252	13 527,00 €	Taxe de séjour Eté 2013	Poursuite sans effet + Certificat d'irrecouvrabilité
Total liste		19 061,18 €		

* * * * *

D2020-07 15 - Attribution de subventions à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Tignes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Tignes pour un projet caritatif en soutien à l'association « Aidons-Agathe ».

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2020 de la commune de Tignes.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au versement de ces subventions.

* * * * *

D2020-07-16 Attribution d'une subvention pour l'association « Tarentaise Judo» pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Attribue pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 1800 € à l'association « Tarentaise Judo ».

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2020 de la commune de Tignes.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au versement de ces subventions.

* * * * *

2. Budget annexe « Eau et assainissement »

D2020-07-17 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Eau et assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion du Budget annexe « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-18 Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe « Eau et assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget annexe « Eau et Assainissement »

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	1 371 376,01	2 647 290,16
	Résultats antérieurs reportés (002)		-
	Résultat total		1 275 914,15
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	7 021 626,23	6 126 347,21
	Résultats antérieurs reportés (001)		3 960 932,49
	Résultat total		3 065 653,47
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement	568 231,83	41 466,66
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			3 814 802,45

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

* * * * *

D2020-07-19 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe « Eau et assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : Affecte les résultats 2019 du Budget Annexe Eau et Assainissement comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent au 001R) : 3 065 653.47 €
- Affectation en réserve au compte 1068R : 1 275 914.15 €

* * * * *

D2020-07-20 Approbation du budget supplémentaire 2020 – Budget annexe « Eau et assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Eau et assainissement » selon le document annexé à la présente délibération.

Et dit que Le budget supplémentaire 2020 du Budget annexe de l'Eau & de l'Assainissement s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	<i>0.00 €</i>	<i>1 728 192.00 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>0.00 €</i>	<i>1 728 192.00 €</i>

* * * * *

D2020-07-21 Créances admises en non-valeur – Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Admet en non-valeur les créances proposées ci-dessous pour un montant total de 6 858,46 €

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif de l'admission en non-valeur
2015	32	52,52 €	Fac Eau 2106215200001 du 27/04/2015	Clôture pour insuffisance d'actif
2015	23	18,08 €	Fac Eau 3160614700016 du 30/12/2014	Restes à recouvrer (RAR) inférieur au seuil de poursuites
2014	43	89,95 €	Fac Eau 2370312700012 du 31/10/2012 solde commerce	Clôture pour insuffisance d'actif

2011	65	230,48 €	Fac Eau 1708311200016 du 11/07/2011	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	24	95,68 €	Conso Eau	Certificat d'irrecouvrabilité
2017	45	61,93 €	Conso Eau	Certificat d'irrecouvrabilité
2017	46	25,33 €	Conso Eau	Certificat d'irrecouvrabilité
2014	91	153,10 €	Fac Eau 2766314300025 du 28/05/2014	PV de perquisition
2011	66	115,62 €	Fac Eau 1708311200014 du 11/07/2011	Clôture pour insuffisance d'actif
Total liste provisoire		842,69 €		

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif A.N.V.
2018	13	121,43 €	Conso Eau	Clôture pour insuffisance d'actif
2018	14	103,84 €	Conso Eau	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	9	137,02 €	Conso Eau	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	10	114,40 €	Conso Eau	Clôture pour insuffisance d'actif
2018	26	27,47 €	Conso Eau	Clôture pour insuffisance d'actif
Total liste		504,16 €		

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif A.N.V.
2017	11	1 203,43 €	Conso Eau	Poursuite sans effet + certificat d'irrecouvrabilité
2017	12	235,43 €	Conso Eau	Poursuite sans effet + certificat d'irrecouvrabilité
2017	27	64,69 €	Conso Eau	Poursuite sans effet
2018	27	568,63 €	Conso Eau	Certificat d'irrecouvrabilité + demande de renseignement négative
2018	28	70,93 €	Conso Eau	Certificat d'irrecouvrabilité + demande de renseignement négative
2017	39	12,29 €	Conso Eau	Poursuite sans effet + RAR inférieur au seuil de poursuites
2017	37	66,97 €	Conso Eau	Poursuite sans effet + certificat d'irrecouvrabilité
2017	20	921,74 €	Conso Eau	Poursuite sans effet + NPAI
2012	39	1 114,41 €	Fac Eau 1172112200680 du 07/07/2012	Poursuite sans effet
2012	40	1 253,09 €	Fac Eau 1172112700019 du 14/11/2012	Poursuite sans effet
Total liste		5 511,61 €		

* * * * *

3. Budget annexe « Parkings »

D2020-07-22 Subvention d'équipement 2019 – Budget annexe « Parkings »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Parkings » une subvention d'équipement d'un montant de 461 594.82 € au titre l'exercice 2019.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses sur l'exercice 2019 en section d'investissement en restes à réaliser au chapitre 204 du budget principal de la Commune.

* * * * *

D2020-07-23 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Parkings »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion du Budget annexe « Parkings » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-24 Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe « Parkings »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget annexe « Parkings ».

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 718 695,28	3 133 016,30
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total		414 321,02
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 003 987,96	2 102 009,70
	Résultats antérieurs reportés (001)	690 531,26	
	Résultat total	- 592 509,52	
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement	283 406,32	461 594,82
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			0,00

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2020-07-25 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe « Parkings »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : affecte les résultats 2019 du Budget Annexe Parkings comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068R : 414 321.02 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit au 001D) : 592 509.52 €

* * * * *

D2020-07-26 Approbation du budget supplémentaire 2020 – Budget annexe « Parkings »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Parkings » selon le document annexé à la présente délibération.

Et dit que Le budget supplémentaire 2020 du Budget annexe « Parkings » s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	50 000.00 €	1 175 916.00 €
<i>Recettes</i>	50 000.00 €	1 175 916.00 €

* * * * *

4. Budget annexe « Lagon »

D2020-07-27 Subvention d'équipement 2019 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget Annexe du Lagon une subvention d'investissement d'un montant de 159 356.42 € au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses en investissement en restes à réaliser au chapitre 204 du budget principal de la Commune sur l'exercice 2019.

* * * * *

D2020-07-28 Subvention d'équilibre en fonctionnement 2019 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Lagon » une subvention d'équilibre en fonctionnement d'un montant de 1 027 109,23 € au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses sur l'exercice 2019 en dépenses rattachées au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

* * * * *

D2020-07-29 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion du Budget annexe « Lagon » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-30 Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget annexe « Lagon ».

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 413 962,40	2 413 962,40
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2019)		-
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	567 007,30	608 284,83
	Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2019)	178 940,55	
	Résultat total	137 663,02	
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement	21 693,40	159 356,42
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			-

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

* * * * *

D2020-07-31 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : affecte les résultats 2019 du Budget Annexe du Lagon comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit au 001D) :
137 663.02 €

* * * * *

D2020-07-32 Approbation du budget supplémentaire 2020 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Lagon selon le document ci-annexé.

Le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Lagon s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	0.00 €	159 356.42 €
<i>Recettes</i>	0.00€	159 356.42 €

* * * * *

5. Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

D2020-07-33 Subventions d'équilibre en fonctionnement 2019 - Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Centrale de Réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes » une subvention d'équilibre en fonctionnement d'un montant de 556 071.25 € au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses sur l'exercice 2019 en dépenses rattachées au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

* * * * *

D2020-07-34 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : approuve le compte de gestion du Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-35 Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes ».

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	6 141 137,33	6 141 137,33
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2019)		-
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	-	70 027,80
	Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2019)		-
	Résultat total		70 027,80
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement	-	-
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			70 027,80

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

* * * * *

D2020-07-36 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : affecte les résultats 2019 du Budget Annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes » comme suit :

- Report en section d'investissement au compte 001R : 70 027.80 €

D2020-07-37 Approbation du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (1 abstention : Franck MALESCOUR - 18 voix pour):

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes » selon le document ci-annexé.

Et dit que le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes » s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	408 000.00€	0.00 €
<i>Recettes</i>	408 000.00€	70 027.80 €

* * * * *

6. Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

D2020-07-38 Subvention d'équipement 2019 - Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget Annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » une subvention d'équipement d'un montant de 819 046.51 € au titre l'exercice 2019.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses sur l'exercice 2019 en restes en réaliser de la section d'investissement au chapitre 204 du budget principal de la Commune.

* * * * *

D2020-07-39 Subvention d'équilibre en fonctionnement 2019 - Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » une subvention d'équilibre en fonctionnement d'un montant de 2 280 066,95 € au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses sur l'exercice 2019 en dépenses rattachées au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

* * * * *

D2020-07-40 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : approuve le compte de gestion du Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-41 Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs ».

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	3 365 850,36	3 460 811,23
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2019)		245 439,13
	Résultat total		340 400,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	805 951,66	1 589 216,17
	Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2019)	1 136 729,17	
	Résultat total	353 464,66	
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement	465 581,85	819 046,51
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			340 400,00

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

* * * * *

D2020-07-42 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : affecte les résultats de l'exercice 2019 du Budget Annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068R : 340 400.00 €
- Déficit reporté en dépenses d'investissement au D001 : 353 464.66 €

* * * * *

D2020-07-43 Approbation du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » selon le document ci-annexé.

Et dit que Le budget supplémentaire 2020 du Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	0.00 €	1 297 446.51 €
<i>Recettes</i>	0.00 €	1 297 446.51 €

* * * * *

7. Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

D2020-07-44 Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : approuve le compte de gestion du Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

* * * * *

D2020-07-45 Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019 du Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	6 815 137,39	10 241 487,21
	Résultats antérieurs reportés (002)	- 798 983,97	
	Résultat total		2 627 365,85
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	9 032 277,79	6 654 918,47
	Résultats antérieurs reportés (001)		820 944,40
	Résultat total	- 1 556 414,92	
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Investissement		
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			1 070 950,93

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

* * * * *

D2020-07-46 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : constate que les résultats de l'exercice 2019 sont conformes.

ARTICLE 2 : affecte les résultats 2019 du Budget Annexe Bâtiment Multifonctionnel comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit au 001D) : 1 556 414.92 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (excédent au 002D): 2 627 365.85 €

* * * * *

D2020-07-47 Approbation du budget supplémentaire 2020 – Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Bâtiment Multifonctionnel selon le document annexé à la présente délibération.

Et dit que le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Bâtiment Multifonctionnel s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	0.00 €	1 556 414.92 €
<i>Recettes</i>	2 627 365.85 €	0.00 €

* * * * *

B. COMMANDE PUBLIQUE

D2020-07-48 Marché de travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Tignes – Avenant n°3 - Autorisation de signer à donner à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché n°TIG19-06TRA relatif aux travaux pour la viabilisation du hameau du Villaret des Brévières à Tignes avec la société CCEA (Compagnie des Canalisateurs et des Electriciens des Alpes).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune et au budget annexe Eau et Assainissement, en section investissement au chapitre 23.

* * * * *

D2020-07-49 Marché de travaux pour la viabilisation du hameau du Villaret des Brévières à Tignes – Avenant n°1 - Autorisation de signer à donner à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°3 marché n°TIG18-17TRA concernant les travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Tignes conclu avec le groupement OTV (mandataire) / MAURO / CONSTRUCTION SAVOYARDE / BOCH & FRERES.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget annexe Eau et Assainissement, en section investissement au chapitre 23.

* * * * *

D2020-07-50 Groupement de commandes relatif à la passation du marché de prestations de services relatif aux vérifications périodiques réglementaires des installations des bâtiments entre la Commune de Tignes, la SAGEST Tignes Développement et le CCAS de Tignes – Approbation de la convention de groupement de commandes, autorisation à donner au Maire de signer ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de groupement de commandes entre la Commune de Tignes, la SAGEST Tignes Développement et le CCAS de Tignes visant à la passation du marché de prestations de services relatif aux vérifications périodiques réglementaires des installations des bâtiments.

ARTICLE 2 : Dit que la Commune de Tignes sera le coordonnateur de ce groupement.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence correspondantes.

* * * * *

D2020-07-51 Groupement de commandes relatif à la passation du marché de fourniture et acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA entre la Commune de Tignes, le CCAS de Tignes, la Régie des Pistes de Tignes et la SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT – Approbation de la convention de groupement de commandes, autorisation à donner au Maire de signer ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de groupement de commandes entre la Commune de Tignes, le CCAS de Tignes, la Régie des Pistes de Tignes et la SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT visant à la passation du marché de prestations de services relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA (tarifs C5 (futur ex-tarifs bleus)).

ARTICLE 2 : Dit que la Commune de Tignes sera le coordonnateur de ce groupement.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence correspondantes.

* * * * *

C. RESSOURCES HUMAINES

D2020-07-52 Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions (RIFSEEP), de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux et Ingénieurs territoriaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

Étend le bénéfice du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux et Ingénieurs territoriaux selon les modalités suivantes :

Article 1 – Bénéficiaires

Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum de l'IFSE
<i>Cadre d'emplois des techniciens</i>		
Groupe 1	Membres du comité de direction	17 480 €
Groupe 2	Responsable de service	16 015 €
Groupe 3	Fonction sans encadrement avec une responsabilité de projet ou de coordination. Ou fonction d'adjoint au chef de service.	14 650 €
<i>Cadre d'emploi des ingénieurs</i>		
Groupe 1	Membres du comité de direction	36 210 €
Groupe 2	Responsable de service	32 130 €
Groupe 3	Fonction sans encadrement avec une responsabilité de projet ou de coordination. Ou fonction d'adjoint au chef de service.	25 500 €

Détermination du CIA par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum du CIA
<i>Cadre d'emplois des techniciens</i>		
Groupe 1	Membres du comité de direction	2380 €
Groupe 2	Responsable de service	2185 €
Groupe 3	Fonction sans encadrement avec une responsabilité de projet ou de coordination. Ou fonction d'adjoint au chef de service.	1995 €
<i>Cadre d'emploi des ingénieurs</i>		
Groupe 1	Membres du comité de direction	6390 €
Groupe 2	Responsable de service	5670 €

Groupe 3	Fonction sans encadrement avec une responsabilité de projet ou de coordination. Ou fonction d'adjoint au chef de service.	4500 €
----------	--	--------

Détermination du CIA par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum du CIA
<i>Cadre d'emplois des techniciens</i>		
Groupe 1	Membres du comité de direction	2380 €
Groupe 2	Responsable de service	2185 €
Groupe 3	Fonction sans encadrement avec une responsabilité de projet ou de coordination. Ou fonction d'adjoint au chef de service.	1995 €
<i>Cadre d'emploi des ingénieurs</i>		
Groupe 1	Membres du comité de direction	6390 €
Groupe 2	Responsable de service	5670 €
Groupe 3	Fonction sans encadrement avec une responsabilité de projet ou de coordination. Ou fonction d'adjoint au chef de service.	4500 €

* * * * *

D2020-07-53 Frais de formation – Complément d'indemnisation des frais de déplacements temporaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Décide la prise en charge du complément d'indemnisation pour les frais de déplacements temporaires permettant d'aboutir au montant de référence fixé par décret conformément au barème kilométrique ci-dessous :

Barème de l'indemnité kilométrique

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 cv et plus	0.41 €	0.50€	0.29 €

ARTICLE 2 : Fixe l'indemnité repas à 17.50 € par repas.

ARTICLE 3 : Fixe l'indemnité des nuitées selon le tableau ci-dessous :

Revalorisation des indemnités de mission

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70€	90€	110€
Déjeuner & Dîner	17.50€	17.50€	17.50€

* * * * *

D2020-07-54 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le tableau des emplois permanents et non-permanents, tel que présenté ci-après :

Poste actuel – à modifier	Modification proposée pour la rentrée 2020
Adjoint technique permanent 35h <i>Délibération du 07/11/2019</i>	Adjoint technique – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint technique permanent 35h <i>Délibération du 07/11/2019</i>	Adjoint technique – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation – 23h <i>Délibération 27/03/17</i>	Adjoint animation - 35h
Adjoint animation permanent 32h <i>Délibération 13/08/2019</i>	Adjoint animation – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation permanent 32h <i>Délibération 25/04/2019</i>	Adjoint animation – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation permanent 32h <i>Délibération 25/04/2019</i>	Adjoint animation – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation permanent 32h <i>Délibération 25/04/2019</i>	Adjoint animation – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation permanent 32h <i>Délibération 25/04/2019</i>	Adjoint animation – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation permanent 30h <i>Délibération 25/04/2019</i>	Adjoint animation – accroissement temporaire d'activité – 35h
Adjoint animation accroissement temporaire d'activité 35h <i>Délibération 27/02/17</i>	Adjoint animation – accroissement saisonnier d'activité – 35h du 24/08/20 au 24/02/2021
Adjoint animation permanent 30h <i>Délibération 25/04/2019</i>	Adjoint animation - accroissement temporaire activité - 35h

ARTICLE 2 : Dit que ces modifications seront effectives à la rentrée scolaire 2020.

3^{ÈME} PARTIE – CADRE DE VIE – VILLAGES ET PATRIMOINE

D2020-07-55 Convention de partenariat avec la fondation FACIM – Été 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat pour l'été 2020 dans le cadre des activités de découverte du patrimoine.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune 2020.

* * * * *

D2020-07-56 Convention de gardiennage avec la fondation FACIM – Été 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de gardiennage pour l'été 2020 dans le cadre de l'ouverture au public de l'église Saint-Jacques-d 'Assyrie, située aux Boisses.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune 2020.

* * * * *

4^{ÈME} PARTIE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

D2020-07-57 Signature d'un acte complémentaire à l'acte de vente conclu entre la commune de Tignes et la société POWERHOUSE HOSPITALITY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (4 abstentions : Odile PRIORE, Martial DEBUT, Douglas FAVRE, Julie FAVEDE) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte complémentaire à l'acte de vente signé le 05 mars 2020 avec la société POWER HOUSE HOSPITALITY.

* * * * *

D2020-07-58 Signature d'une convention d'aménagement avec M. Lionel BADOZ, dans le cadre de la reconstruction d'un chalet d'alpage sis lieu-dit « Le Villaret des Brévières »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec M. Lionel BADOZ, afin de garantir la destination du projet et figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

* * * * *

D2020-07-59 Signature d'une convention d'aménagement avec la SAS Bois de l'Ours, dans le cadre de la demande de « transfert de permis délivré en cours de validité » portant sur la construction d'un programme résidentiel dénommé « Le Bois de l'Ours » comprenant un hôtel, une auberge de jeunesse, une copropriété locative gérée, des logements saisonniers et des commerces avec un espace aqua ludique, sis lieu-dit « Les Raymes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur Le Maire à signer une nouvelle convention d'aménagement entre la commune de Tignes et la SAS Bois de l'Ours, représentée par M. Guerlain CHICHERIT, afin de garantir la destination des futurs hébergements hôteliers et touristiques ainsi que figer les lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

* * * * *

D2020-07-60 Autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer une « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public » portant sur la dépose des robinets d'incendie armés ainsi que le renforcement du nombre d'extincteurs et de bacs à sable du Parking public du Lac 1, sis lieu-dit « Le Millonex »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à déposer cette « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public », situé sur les parcelles communales cadastrées section AH sous les numéros 17, 18, 19 et 21, sis lieu-dit « Le Rosset » et de signer tous documents y afférent.

* * * * *

D2020-07-61 Autorisation à donner à la SAEM Société d'Aménagement de la Savoie représentée par M. Franck Lombard de déposer un dossier de permis de construire modificatif, enregistré sous le n° 073 296 13 M1020 M01, dans le cadre de la modification du presbytère, sis ZAC des Boisses au lieu-dit « Laideret »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise la SAEM Société d'Aménagement de la Savoie, représentée par M. Franck LOMBARD, à déposer ce dossier d'urbanisme sur les parcelles communales cadastrées section D sous les numéros 2499 et 2501, sis ZAC des Boisses au lieu-dit « Laideret ».

* * * * *

D2020-07-62 Autorisation à donner à la STGM représentée par M. Renaud BENOIT de déposer un permis de démolir pour la démolition totale du télésiège à pinces fixes du Marais, sur les parcelles communales cadastrées section E sous les numéros 1672 et 147 ainsi que section A sous le numéro 8, sis lieux-dits « Les Marais », « La Chasse » et « Beau Plan ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : D'autoriser la STGM, représentée par M. Renaud BENOIT, à déposer ce dossier d'urbanisme sur les parcelles communales cadastrées section E sous les numéros 147 et 1672 ainsi que section A sous le numéro 8, sis lieux-dits « Les Marais », « La Chasse » et « Beau Plan ».

* * * * *

D2020-07-63 Autorisation à donner à la STGM représentée par M. Renaud BENOIT de déposer un permis de construire pour la construction du télésiège débrayable du Marais sur les parcelles communales cadastrées section E sous les numéros 1672 et 147 ainsi que section A sous le numéro 8, sis lieux-dits « Les Marais », « La Chasse » et « Beau Plan »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : D'autoriser la STGM, représentée par M. Renaud BENOIT, à déposer ce dossier d'urbanisme sur les parcelles communales cadastrées section E sous les numéros 147 et 1672 ainsi que section A sous le numéro 8, sis lieux-dits « Les Marais », « La Chasse » et « Beau Plan ».

* * * * *

D2020-07-64 Autorisation à donner à la SARL unipersonnelle MEKONG représentée par M. DE BEYTIA Michel de déposer un dossier de permis de démolir portant sur la démolition de deux bâtiments aux Brévières dont l'un empiète sur le domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise la SARL unipersonnelle MEKONG, représentée par M. Michel DE BEYTIA, à déposer ce dossier d'urbanisme sur le domaine public.

* * * * *

D2020-07-65 Autorisation à donner à la SAS FONCIA ALPES DAUPHINE représentée par Mme Patricia GRIGNON, de déposer un dossier de permis de construire sur une parcelle communale pour un projet de rénovation énergétique de la résidence « Les Chaudes Almes » sis lieu-dit « Les Cotes » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise la SAS FONCIA ALPES DAUPHINE, représentée par Mme Patricia GRIGNON, à déposer ce dossier d'urbanisme sur la parcelle communale et l'occupation temporaire du domaine public cadastrée section AI sous le numéro 234.

* * * * *

5 ^{ÈME} PARTIE – VIE ECONOMIQUE
--

D2020-07-66 Sagest Tignes Développement – Approbation de la grille tarifaire des parkings

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve les tarifs Parkings selon la grille annexée.

ARTICLE 2 : Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er août 2020.

* * * * *

La séance est clôturée à 20h57.